

Aux auditeurs inscrits à PARIS

DIPLOME DE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CNAM OBTENTION DE L'AGREMENT POUR LE MODULE PST219 : PREPARATION AU DIPLOME DE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Conditions d'accès :

- avoir validé l'ensemble des UE du cursus de Psychologie du travail ou avoir reçu des équivalences /dispenses
- avoir validé le module PST 118 au Centre Cnam de Paris

Procédure d'inscription en PST 219 : Préparation au diplôme de psychologue du travail

- 1) Télécharger le dossier de demande d'inscription au titre RNCP de Psychologue du travail sur http://psychologie-travail.cnam.fr/les-unites-d-enseignement-136863.kjsp?RH=pst_ue&RF=pst_ue (dans l'encadré Les Unités d'Activités UA http://psychologie-travail.cnam.fr/medias/fichier/dossier-de-candidature-titre-rncp_1563285293341-pdf?ID_FICHE=1180528&INLINE=FALSE)
- 2) Compléter le dossier de l'ensemble des éléments demandés, y compris le rapport d'expérience professionnelle (*sauf si vous avez effectué au préalable « **une demande anticipé de validation de votre expérience professionnelle** » et qu'elle a été validée par le professeur responsable de la chaire ¹*)
- 3) Envoyer le dossier par mail **et** par courrier postale simple (sans AR) dans les meilleurs délais à la Gestion pédagogique et administrative de Psychologie du travail : **Gestion pédagogique et administrative – Titre de psychologue du travail - Salle 69 – 4^{ème} étage - 41, rue Gay-Lussac 75005 Paris**
- 4) - Etude des dossiers par le professeur responsable de la chaire de psychologie du travail
- Communication des résultats à la DNF qui établit les attestations (permettant de s'inscrire au PST 219)
- Après que la DNF ait envoyé les attestations, la Gestion pédagogique et administrative de Psychologie du travail vous contactera par mail (si votre attestation en fait partie).

¹ : *dans ce cas il faut fournir l'attestation de validation de votre expérience professionnelle délivrée par la DNF.*